# Mémoire présenté au ministre de la Culture et des Communications

## Renouvellement de la politique culturelle du Québec

**M. Jean-Guy Côté**

**20/05/2016**

Bureau du renouvellement
de la politique culturelle
25 MAI 2016

Le mémoire que nous présentons n'a pas la prétention de couvrir tous les champs relatifs à la politique culturelle d'une nation. Nous laissons aux experts de certains aspects de notre vie culturelle, comme la langue, le patrimoine ou la propriété intellectuelle dans le contexte du développement des nouvelles technologies, le soin de porter à l'attention du ministre leurs réflexions sur ces sujets. Nous nous concentrerons sur les enjeux qui nous sont plus familiers à cause de la nature même de notre pratique, soit la création, la production et la diffusion du théâtre. Nous aborderons quatre thèmes, soit la pratique artistique professionnelle, le développement culturel des régions, l'accès démocratique des citoyens aux œuvres des artistes professionnels et le rôle de l'État dans le soutien d'une vie culturelle forte pour le Québec.

Présentation de l'auteur

J'ai une formation en études littéraires et en théâtre. (Baccalauréat de l'Université Laval en 1971 et Maîtrise de l'UQAM en 1986). Mon mémoire de maîtrise portait sur la résurgence du théâtre d'intervention au Québec pendant les années 70' et le Théâtre Parminou.

De 1971 à 2003, j'ai enseigné le théâtre et la littérature au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à Rouyn-Noranda. J'ai aussi donné des charges de cours à l'UQAT aux étudiants du baccalauréat en enseignement (cours de langage dramatique).

J'ai cofondé le Groupe de recherche sur l'histoire du théâtre en Abitibi-Témiscamingue, publié des articles dans des livres et des revues et prononcé des conférences sur ce sujet dans divers colloques.

Comme pratique artistique professionnelle, j'ai fait de la mise en scène (plus d'une vingtaine) et écrit une pièce de théâtre, en collaboration avec Réal Beauchamp, ***Le Palier***, créée en 2006 par le Théâtre du Tandem (Prix de la production régionale au Gala des Masques en 2006).

J'ai dirigé trois compagnies de théâtre : le Centre dramatique de Rouyn (1972 à 1976, cofondation et codirection artistique et générale), La Poudrerie (1987 à 1997, direction artistique) et le Théâtre du Tandem (1997 à 2013, cofondation et codirection artistique et générale).

J'ai cofondé et assuré la direction artistique de l'Agora des Arts, un centre de création en arts de la scène et diffuseur spécialisé en théâtre de création, de 2004 à 2016.

J'ai reçu quelques bourses de création, des reconnaissances et des prix.

J'ai siégé sur différents conseils d'administration d'organismes de concertation et de représentation du milieu artistique et culturel, particulièrement en théâtre : le Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue (1988à 1991), l'Association des compagnies de théâtre (1994 à 1998 et 2001 à 2008 dont trois ans à la présidence), le Conseil québécois du théâtre (2002 à 2008), l'Association des diffuseurs spécialisés en théâtre (2015 à 2016), le Comité culturel permanent de la Ville de Rouyn-Noranda (1999 à 2010).

J'ai été nommé au conseil d'administration du CALQ (1998 à 2001).

Introduction

Le renouvellement de la politique culturelle du Québec ne devrait pas viser la prise en compte d'une notion tellement large de la culture que son maître d'œuvre, l'État québécois, n'aurait pas les moyens de la mettre en application. Le champ d'application que se donnait la politique culturelle de 1992, *Notre culture, notre avenir*, nous semble toujours pertinent, même si certains élargissements s'imposent. D'autant plus que certains objectifs inscrits dans la politique de 1992 et qui demeurent valables demandent encore beaucoup d'attention pour être atteints. Force est de constater que la politique culturelle actuelle a permis des avancées considérables pour positionner les arts et la culture dans la société québécoise, particulièrement dans ses régions. Il n'en demeure pas moins qu'elle n'a pas reçu les moyens financiers requis pour la pleine réalisation de ses ambitions, et ce, dès son adoption. Autrement dit, les budgets n'ont pas suivis ! Et vingt-cinq ans plus tard, cette déficience des budgets gouvernementaux existe toujours. En dollars constants, ces budgets ont diminué, quand ils n'ont pas carrément été coupés. Le passé étant garant de l'avenir, imaginez nos appréhensions quant à la dilution de la place de la pratique artistique professionnelle et des œuvres dans une conception plus large de la culture qui se profile dans le document de consultation du ministère. « Cette approche politique nous fait donc craindre un désengagement de l'État quant au soutien à la pratique artistique professionnelle. Le cas échéant, cela compromettrait directement l'avenir des créateurs, producteurs, diffuseurs qui participent de la vitalité artistique de notre société. » *Mémoire du Conseil québécois du théâtre*

*Notre culture, notre avenir* accordait une place centrale à la pratique artistique professionnelle et aux œuvres qui en sont issues. La nouvelle politique culturelle devrait en premier lieu réaffirmer ce principe. Nous nous permettons de reprendre l'argumentaire du Mémoire du Conseil québécois du théâtre à l'appui de cette position. « Destinées à être diffusées et partagées par l'ensemble des citoyens, les œuvres créées par des artistes professionnels sont le résultat d'une exigence et d'un savoir-faire. Bien plus qu'un simple divertissement, elles interpellent le spectateur en lui proposant une lecture du monde. Elles transcendent l'horizon quotidien en éprouvant les sens et en créant de la signification. La pratique artistique professionnelle agit donc comme le catalyseur de la culture et c'est pourquoi elle doit prévaloir sur la notion de participation culturelle, précisément sur le loisir citoyen, sans pour autant occulter leurs apports. »

Comme deuxième principe, la nouvelle politique culturelle devrait se concentrer sur l'accessibilité des œuvres pour l'ensemble des citoyens et pour ce faire, intégrer les orientations de la Politique de diffusion des arts de la scène de 1996, *Remettre l'art au monde*, entre autres. L'État a la responsabilité de favoriser l'accès aux arts professionnels pour tous les citoyens, un accès réel, physique, mais aussi un accès intellectuel, qualitatif.

Ce sont les deux principes sur lesquels la politique culturelle devrait se fonder en très grande priorité. Les huit principes énoncés dans le cahier de consultation du

ministère nous semblent adéquats, à l'exception de celui de la contribution de tous à la culture telle que définie dans le document, pour servir d'assises au renouvellement de la politique culturelle du Québec en autant qu'ils ne soient pas que de belles valeurs qui font facilement consensus, que des vœux pieux. Il faut que ces principes soient articulés dans un plan d'actions et traduits en programmes et mesures assortis d'un financement adéquat permettant leur concrétisation.

La pratique artistique professionnelle

La politique culturelle du Québec doit réaffirmer la place centrale et prépondérante accordée aux créateurs, aux artistes et aux organismes artistiques professionnels dans son articulation. Ce ne sont pas nécessairement les programmes mis en place par le Calq, la Sodec qui font défaut. C'est l'insuffisance des moyens financiers dont disposent ces organismes pour soutenir les artistes et les organismes artistiques de création, de production et de diffusion. Cette insuffisance empêche ces derniers de travailler dans des conditions économiques acceptables ou d'avoir les moyens de leurs ambitions, quand seulement ils ont des moyens !

Pour que l'artiste soit au cœur de la politique culturelle, il faut investir substantiellement dans la création et la production, doubler, voire tripler par exemple le budget du Calq. Cela lui permettrait d'opérer un rattrapage pour les organismes dont les budgets sont gelés depuis vingt ans, d'accueillir de nouveaux organismes qui ne sont pas subventionnés présentement et qui ont pourtant une reconnaissance de la qualité de leur travail artistique, ici et ailleurs dans le monde, d'augmenter les budgets des bourses aux artistes, entre autres. Les moyens accordés aux artistes et aux organismes artistiques sont davantage comparables à des oboles qu'à des bourses ou à des subventions, pour la plupart d'entre eux. Les revenus provenant de la pratique de leur art, pour un très grand pourcentage des artistes, ne dépassent pas le seuil de pauvreté. Pour s'en convaincre, il s'agit de consulter quantité d'études sur le sujet : Josette Féral, *La Culture contre l'art*, PUQ, 1990 ; Jean-Guy Lacroix, *La Condition d'artiste : une injustice*, VLB, 1990 ; la firme Art expert.ca, *Portrait du soutien financier gouvernemental aux organismes en arts et lettres au Québec*, présenté au MCC et au Mouvement pour les arts et les lettres (MAL), 2016.

Sommes-nous en 2016 ? Est-ce cela placer l'artiste au cœur de la politique culturelle d'une nation ? Malgré les beaux énoncés de principe de sa politique culturelle, le Québec demeure une société qui méprise ses artistes, le mot n'est pas trop fort, comme étaient méprisées les maîtresses d'école d'avant les années 60' qui devaient fournir le bois de chauffage pour leur école à même leur salaire annuel de 300$ !

Les organismes artistiques n'ont également pas les moyens d'embaucher le nombre de travailleurs culturels dont ils auraient besoin pour effectuer l'ensemble de leurs tâches ni de les payer selon les normes salariales du marché, ce qui entraîne une sur-tâche pour le personnel en poste et un roulement des effectifs. Pourtant, ces travailleurs culturels et les artistes ont des formations très spécialisées, une scolarité supérieure à celle de l'ensemble de la population !

La politique culturelle du Québec doit réaffirmer l'amélioration des conditions de vie professionnelle des artistes et des travailleurs culturels par l'instauration d'un filet de sécurité sociale.

Le soutien de la pratique artistique professionnelle n'est pas à ce point réalisé qu'il faille passer à autre chose ! La nouvelle politique culturelle doit donc en faire encore son premier principe directeur et y accorder les moyens financiers nécessaires pour sa concrétisation.

Le développement culturel en région

Le développement culturel en région est variable et inégal, d'une région à l'autre. Chose certaine, on n'y retrouve pas l'abondance et la diversité de biens artistiques offerts et disponibles comme dans les grands centres, sauf à de rares moments de l'année, lors de la présentation de festivals, par exemple. Également, les bassins d'artistes y sont plus restreints ainsi que le nombre d'organismes artistiques. Si le fait de résider en région pose moins de problèmes pour les artistes en arts visuels ou en littérature, pour les petits ensembles musicaux, par exemple, et encore..., cela représente un défi pour ceux qui sont en musique symphonique, en cinéma, en théâtre. Ces arts, qui nécessitent la constitution d'un collectif de créateurs spécialisés chacun dans une discipline spécifique, posent plus de problèmes. Les organismes qui s'y consacrent ne réussissent pas toujours à constituer leur équipe localement. D'où des dépenses supplémentaires pour le transport et les frais de séjour des artistes qu'ils recrutent à l'extérieur de leur ville.

Comme mesure de renforcement de la vie artistique et culturelle des régions, dans le domaine du théâtre qui nous préoccupe, la constitution de centres dramatiques régionaux ou de pôles régionaux de diffusion, comme les nomme le CQT, pourrait s'avérer structurante. Ces centres auraient plusieurs mandats dont la gestion d'un centre de création, de production et de diffusion, la production de spectacles, la programmation d'une saison de spectacles de théâtre de création en accueil, le renforcement des organismes artistiques de la région en émergence, la sensibilisation et le développement des publics. De tels centres ou pôles auraient un rôle déterminant dans le développement de la discipline artistique elle-même, du fait que, en se développant en réseau, ils permettraient une meilleure circulation des œuvres de création sur l'ensemble du territoire québécois, encourageraient la circulation interrégionale et régionale vers les centres, augmenteraient les occasions de diffusion des spectacles et, de ce fait, les revenus des artistes.

La distance qui sépare les populations des régions des grands centres, particulièrement celles qui sont très éloignées, requiert des efforts supplémentaires pour rendre accessibles le plus d'œuvres possible à ces populations. Pour y arriver, la politique culturelle du Québec doit affirmer qu'il est essentiel de soutenir adéquatement, donc mieux que présentement, les diffuseurs et de faire de la circulation des œuvres sa deuxième priorité.

Bien que le parc immobilier du Québec comprenant des bibliothèques, des centres d'exposition ou des musées, des centres d'artistes, des salles de spectacles soit bien développé, il reste encore des parties du territoire où les besoins ne sont pas comblés, particulièrement en ce qui attrait aux espaces de création et de production en arts de la scène. Les espaces de diffusion de dimensions plus intimistes pour les spectacles pour le jeune public ou les créations moins grand public manquent

également, surtout en région, ou encore, ceux qui existent ne sont pas adéquatement équipés. Alors, la nouvelle politique culturelle doit prendre en compte de compléter ce parc immobilier culturel.

« Mais une meilleure accessibilité de l'offre n'est pas suffisante pour soutenir une politique de démocratisation des arts. Il faut également tout mettre en œuvre pour sensibiliser la population aux arts et à la culture. » *Mémoire du CQT*

L'accès démocratique des citoyens aux œuvres des artistes professionnels

La question de l'accès démocratique aux œuvres se pose de façon particulière en région mais elle concerne toute la population du Québec. Nous venons de parler des immeubles nécessaires à la présentation des œuvres. La politique culturelle devrait prévoir les budgets pour l'entretien et la rénovation de ces lieux culturels et nous croyons que ces responsabilités devraient être confiées au ministère de la Culture et des Communications en partenariat avec les municipalités ou les MRC. Les organismes artistiques qui ont charge de gérer des lieux pour créer ou diffuser des spectacles devraient être soulagés de ces responsabilités qui grèvent une large part de leur budget de fonctionnement.

Mais revenons aux citoyens. La politique de diffusion des arts de la scène de 1996 avait comme grandes orientations l'accès de la population à un éventail diversifié de spectacles et la sensibilisation et le développement des publics. Parmi les obstacles qui freinent l'accès des citoyens aux œuvres des artistes professionnels, nous avons parlé de la distance, pour ce qui est des populations des régions. Mais il y a aussi d'autres formes d'obstacles : les moyens financiers insuffisants d'une couche de la population qui relèvent d'avantage, pour les résoudre plus globalement, d'une politique sociale du revenu que d'une politique culturelle, et l'insensibilité aux œuvres des artistes professionnels par une bonne part de nos populations, le non-public. C'est d'abord et avant tout à ce dernier obstacle qu'une politique culturelle doit s'attaquer car il tient éloignée des bienfaits de la fréquentation des arts une trop large fraction de nos concitoyens. Cette indifférence est en grande partie due à un manque d'éducation aux arts principalement. Ce manque de connaissance et de moyens d'apprécier les créations de nos artistes conduit une bonne part de nos concitoyens à ne pas fréquenter les créations de nos artistes professionnels ou à se satisfaire uniquement des produits de masse de l'industrie culturelle, à ne rechercher que le divertissement facile. La lourdeur du travail et le rythme trépidant de vie les encouragent aussi dans ce sens et leur font fuir les œuvres plus exigeantes qui sollicitent un investissement intellectuel et émotif. Comment transformer cette situation ? Ce n'est pas parce que la tâche est immense et les résultats quantifiables lents à se manifester qu'il ne faut pas s'y consacrer.

La première action que la politique culturelle devrait inscrire à son plan pour augmenter l'accès démocratique des citoyens aux arts professionnels est le renforcement des liens entre les ministères de l'Éducation et de la Culture. Ces liens doivent se matérialiser par des structures permanentes d'études issues des deux milieux qui conseillent et font des recommandations au gouvernement pour favoriser l'accès aux arts de façon assidue, récurrente dès le plus jeune âge du citoyen. C'est bien connu : c'est jeune que se prennent les habitudes de vie saine et de fréquentation des arts.

Étant donné la situation d'insensibilité aux arts d'un part malheureusement trop importante de la population énoncée précédemment, c'est par l'école d'abord que l'accès démocratique aux arts pourra être augmenté, à court terme et à long terme. Pour ce faire, il faut que la politique culturelle donne comme orientation le renforcement des programmes scolaires qui ont trait à l'enseignement des arts et de la littérature et l'inscription des sorties culturelles dans le cursus annuel des élèves. Le renforcement aussi des programmes et mesures qui permettent les sorties culturelles et le contact des élèves avec les artistes professionnels, avec les moyens financiers appropriés. Ces moyens financiers, qui exigeraient quand même une contribution minimale des parents, seraient affectés à la réduction du prix des billets donnant accès aux lieux de diffusion, au transport des élèves vers ces lieux ainsi qu'à la préparation et à la sensibilisation des jeunes faites par les artistes ou les diffuseurs.

Le rôle des enseignants étant sur ce point déterminant, il faut revaloriser socialement la fonction d'enseignant, la valeur du savoir et des connaissances dans tous les domaines, dont le domaine de l'art, et finalement revoir les programmes de formation des maîtres. Cette révision devrait comprendre une plus grande place faite aux disciplines artistiques, à la littérature, à l'histoire de l'art et à la langue et diminuer la part accordée à la pédagogie, cette pseudoscience dont les plus fervents défenseurs « ont fait plus de tord au Québec que cinquante ans de communisme en URSS ». Citation de mémoire de Jean Larose, *L'Amour du pauvre*, Boréal, 1998. Faire en sorte finalement que les enseignants, plusieurs le sont déjà, deviennent de véritables passeurs de culture.

Laissons à Lorraine Pintal le mot de la fin sur cette question, dans son livre *De corps, de chair et de cœur. Ma vie au théâtre*, PUQ, 2016, p. 221. « *De plus, une autre des clés du développement de l'individu est de renforcer les liens qui unissent la culture et l'éducation. Voilà des décennies que tous les milieux culturels confondus revendiquent la nécessité d'une politique scolaire* (pourquoi pas culturelle ?) *qui valorise l'apprentissage de l'élève en le mettant en contact avec les arts. Nombre d'études démontrent que la culture contribue au développement social de la jeunesse, diminue le décrochage scolaire, renforce la tolérance et abolit les barrières sociales et culturelles.* »

Les rôles de l'État

La politique culturelle doit enfin définir les rôles de l'État quant à l'application de la politique même et pour le soutien d'une vie culturelle forte pour le Québec. Ce qui n'empêche pas l'État d'identifier les partenaires avec qui il entend réaliser les objectifs qu'il fixe, mais la plus grande responsabilité à ce chapitre lui revient.

Il y a évidemment une chose dont on n'aime pas beaucoup parler mais qui est incontournable. Il s'agit de l'argent. Refuser de parler de cet enjeu, c'est refuser de voir la réalité en face. À partir du moment où l'on veut améliorer la vie culturelle d'une société, une vie artistique de haut niveau qui fait l'envie des peuples du monde et permettre à une population d'être fière de son identité, de sa langue, des créations de ses artistes et de sa participation à la société, il faut de l'argent, de plus en plus d'argent. 1% du budget de l'État consacré à sa mission culturelle et au soutien des

arts est devenu risible aujourd'hui, compte tenu de l'immensité des besoins. C'est à se demander si y consacrer 3% du budget suffirait à la tâche ! Cet argent servirait entre autres, à rémunérer décemment tous les artisans de la production artistique. Dans le domaine des arts, un investissement d'un million permettrait de créer 25, 30, 40 emplois ? Alors que ce million investi dans l'industrie de transformation de pointe réussit à peine à créer un emploi ! Cet argent servirait également à donner aux artistes des espaces de travail dotés d'équipements de qualité ainsi qu'aux organismes artistiques qui les emploient, encadrent la production de leurs œuvres, les organismes qui les accueillent et diffusent leurs œuvres aux publics, des ressources humaines spécialisées et expérimentées. L'État doit s'attaquer à résoudre la pauvreté qui sévit dans le milieu artistique et culturel actuellement, lequel crée de nombreux emplois faiblement rémunérés.
L'État doit établir des ponts solides et durables entre la création artistique et l'éducation, renforcer les liens entre la culture et l'éducation, clé du développement global de l'individu.

L'État doit se préoccuper de la démocratisation de l'art et de son accès à toutes les couches de la population, indépendamment de la classe sociale du citoyen, de son niveau de scolarité, de ses revenus, de son âge ou de ses origines culturelles.

Je crois sincèrement que l'art, avec la connaissance, est le rempart le plus solide contre la barbarie, l'intolérance et la peur. C'est peut-être la raison pour laquelle les barbares et les intégristes s'attaquent avec autant d'acharnement aux œuvres qui témoignent des grandes civilisations du passé.

Voilà l'essentiel des réflexions que je tenais à vous transmettre pour le renouvellement de la politique culturelle du Québec.